

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

CENTRE DE FACILITATION PME DE BEJAIA

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA

# Convention Cadre de Partenariat



# Convention

entre

le Centre de Facilitation PME de Bejaia, sis  
Sidi Ali Labhar, Béjaïa..... représenté par M.  
FADLI Kamal, Directeur

d'une part

et

l'Université Abderrahmane MIRA-Bejaia, sise route de Targa Ouzemour,  
Béjaia 06000, représentée par le Pro. SAAIDANI Boualem, Recteur

d'autre part

## **PREAMBULE**

Dans le cadre du renforcement des espaces d'échanges entre l'université et l'environnement économique, et l'accompagnement du processus des mutations, ainsi que la satisfaction des exigences économiques nationales à travers la mise à niveau des ressources humaines et la consolidation de la qualification inhérente aux formations universitaires dans le cadre des relations Université – Entreprises, en concrétisant le principe d'employabilité des diplômés universitaires, et dans le cadre des missions dévolues au centre de facilitation PME de Bejaia visant à encourager la création et l'émergence de nouvelles entreprises par l'accompagnement des jeunes porteurs de projets, et l'assistance des PME à l'intégration dans l'économie nationale.

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 01 : objet de la convention**

La présente convention a pour objectif la définition des domaines de coopération et de concertation entre l'Université Abderrahmane MIRA- Bejaia et le Centre de Facilitation PME de Bejaia.

### **Article 02 : domaine de coopération**

Les deux parties conviennent de créer un espace de travail efficace pour la coopération dans ce qui suit:

- inculquer aux étudiants l'esprit d'entrepreneuriat et son développement pour les encourager à créer des PME.
- Développer le facteur humain qui est à même de garantir la réussite de tout projet par l'amélioration des compétences des diplômés universitaires.
- Inciter à la valorisation de la recherche grâce aux échanges entre les jeunes porteurs de projets et l'université.
- Co-organisation de manifestations scientifiques d'intérêt commun
- Œuvrer à la diffusion et à la vulgarisation des différentes missions dévolues aux deux parties ayant trait à l'objet de la présente convention dans leurs différentes publications.
- Accueillir les étudiants diplômés désirant créer leurs propres entreprises au sein du Centre de Facilitation PME de Bejaia et les accompagner tout au long du processus.
- la contribution de l'université de Bejaia aux programmes de formation des porteurs de projet, dans les domaines relatifs à l'entreprise et de son environnement dans la mesure du possible.
- La contribution de l'université de Bejaia à la formation des cadres du centre de facilitation PME de Bejaia, conformément à un programme de formation conçu et approuvé par les deux parties.
- Accueillir au Centre de Facilitation PME de Bejaia les étudiants désirant effectuer leurs stages de fin d'étude au centre et mettre à leur disposition la documentation nécessaire.
- Encourager la créativité et l'innovation pour améliorer la compétitivité des entreprises.
- Encourager l'utilisation des nouvelles technologies par les porteurs de projet.

### **Article 03 : application de la convention**

Dans le cadre de l'exécution de la présente convention, un programme annuel sera élaboré par les deux parties.

#### Article 04 : suivi de la mise en œuvre de la convention

L'Université de Bejaia et le Centre de Facilitation PME de Bejaia désigneront leurs représentants respectifs en vu de suivre l'exécution des différentes clauses objet de l'article 02 de la présente convention.

#### Article 05 : durée de la convention

La durée de la présente convention est fixée à trois années (03) à compter de la date de sa signature, elle est renouvelée automatiquement tant que l'une des deux parties n'a pas avisé l'autre partie de son désir de ne pas la renouvelée, et ce trois mois avant le délai d'expiration.

#### Article 06 : impression de la convention

La présente convention est établie en quatre(04) exemplaires originaux, dont (02) sont remis à chacune des deux parties.

Bejaia le 22 SEPT 2016

Le Directeur du Centre  
de Facilitation PME de  
Bejaia

Le Recteur de l'Université  
Abderrahmane MIRA- Bejaia

